

## AVIS D'INFORMATION



### Bon d'achat rentrée scolaire 2025-2026

Comme chaque année, la Municipalité propose un bon d'achat aux enfants de moins de 18 ans scolarisés au **Collège** ou au **Lycée**

**! Ce dispositif ne concerne pas les jeunes en apprentissage !**

Les bons **réservés exclusivement pour l'achat de fournitures scolaires** seront à retirer en Mairie à compter du :

**15 juillet 2025**

Se munir :

- Du livret de famille,
- D'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

Nommay, le 04/07/2025

Le Maire,  
Thierry BOILLOT